



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement

23ème réunion du Comité permanent

Bonn, 13 - 14 décembre 2001

CMS/StC.23/Doc.8

RENSEIGNEMENTS DE BASE RELATIFS AU SOMMET MONDIAL SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (Conférence Rio + 10)

1. Le Sommet mondial sur le développement durable (Rio + 10) aura lieu à Johannesburg, Afrique du Sud, du 3 au 15 septembre 2002. La réunion portera essentiellement sur l'examen des progrès accomplis à ce jour au cours des 10 années qui se sont écoulées depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (UNCED) qui a eu lieu à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992. L'UNCED a adopté la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, l'Ordre du jour 21 et les Principes relatifs à la Forêt. Simultanément, trois conventions sur l'environnement ont été signées, la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur la désertification et la Convention cadre sur les changements de climat.
2. Le Sommet devrait permettre à des milliers de participants, dont des chefs d'Etat, des délégués nationaux, des ONG, des représentants du monde des affaires et d'autres groupes importants, de se réunir et d'attirer l'attention du monde sur les moyens de répondre à des questions cruciales à savoir: améliorer la vie des personnes et assurer la conservation de nos ressources naturelles.
3. Un site internet spécial pour le Sommet a été établi à : **www.johannesburgsummit.org**
4. Dans sa résolution A/RES/55/199 sur l'examen des 10 années de progrès accomplis par la mise en oeuvre des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, l'Assemblée générale des Nations Unies (GA) a exprimé sa grande préoccupation car, malgré les efforts permanents de la communauté internationale depuis la Conférence de Stockholm et les progrès accomplis, l'environnement et la base des ressources naturelles qui soutiennent la vie sur la Terre continuent de se détériorer à un rythme alarmant.
5. Cette résolution de l'Assemblée générale a également confirmé l'importance politique du prochain examen de ces 10 années et souligné qu'il devrait porter également sur l'application de l'Ordre du jour 21, sur d'autres résultats de la conférence ainsi que sur le Programme pour la poursuite de l'application de l'Ordre du jour 21 adopté par l'Assemblée générale à sa 19ème session spéciale en 1997 (5 ans après la Conférence de Rio).
6. L'Assemblée générale a décidé que l'examen devrait porter essentiellement sur l'identification des réalisations et des domaines où la poursuite d'efforts est nécessaire pour appliquer l'Ordre du jour 21 et d'autres résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, et devrait se concentrer sur des décisions orientées vers l'action dans des domaines où la poursuite des efforts est nécessaire pour mettre en juvre l'Ordre du jour 21. Il devrait donc porter, dans le cadre de l'Ordre du jour 21, sur de nouveaux défis et de nouvelles possibilités et avoir finalement pour effet un engagement politique renouvelé et un soutien pour le développement durable en accord, notamment, avec le principe de responsabilités communes mais différenciées.
7. L'Assemblée générale a également décidé que le Sommet ainsi que sa préparation devraient

assurer un équilibre entre le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement qui sont interdépendants et renforcent mutuellement les composants du développement durable.

8. Les réunions préparatoires convenues aux niveaux national, régional et sous-régional ont été fixées. Actuellement, plus de 44 réunions préparatoires ont eu lieu dans cinq régions géographiques des Nations Unies et ont exigé la mobilisation de ressources importantes.

9. La Commission sur le développement durable a été nommée, tout comme le comité préparatoire pour le Sommet, et un bureau composé de 10 membres avec deux représentants de chacun des groupes géographiques, a été créé. En 2002, outre les réunions préparatoires, trois événements fonctionnels auront lieu en janvier et en mars où l'ordre du jour définitif pour le Sommet sera établi. Les principaux éléments à examiner pour les réunions comprennent des questions relatives aux directions et politiques pour le développement durable considéré comme une réalisation progressive et équilibrée de croissance économique soutenue, d'équité sociale améliorée et de durabilité de l'environnement, tout en reconnaissant l'importance d'accords sur l'environnement pour le développement durable. En mai 2002, une réunion ministérielle aura lieu en Indonésie.

10. Même si actuellement il n'y a pas d'ordre du jour convenu pour le Sommet, les réunions fonctionnelles préparatoires devraient:

- identifier les principales réalisations accomplies et les leçons apprises par la mise en oeuvre de l'Ordre du jour 21
- identifier les principales contraintes faisant obstacle à l'application de l'Ordre du jour 21 et proposer des mesures spécifiques échelonnées dans le temps ; identifier des besoins institutionnels et financiers ainsi que les sources des soutiens nécessaires.
- aborder les nouveaux défis et les nouvelles occasions qui ont émergé depuis UNCED dans le cadre de l'Ordre du jour 21.
- aborder les moyens de renforcer le cadre institutionnel du développement durable ; évaluer et définir les rôles ainsi qu'un programme de travail pour la Commission du développement durable.
- proposer un ordre du jour provisoire et de possibles thèmes importants pour le Sommet (basés sur les résultats des activités préparatoires aux niveaux international, national, régional et sous-régional).

11. Les réunions régionales préparatoires fournissent des éléments importants pour le Sommet et soulignent certains problèmes majeurs qui ont une incidence sur le développement durable:

- Taux de croissance de la population et taux de fertilité
- Accroissement graduel de la population urbaine déjà nombreuse créant de plus en plus de demandes d'espace et d'infrastructure pour les transports, générant de grandes quantités de déchets et des émissions qui polluent le sol, l'eau et l'air. Le problème de la disponibilité de l'eau, essentielle également pour la biodiversité - y compris les espèces migratrices - pourrait être soulevé à WSSD.
- Pressions de la consommation sur l'environnement qui se sont intensifiées et peuvent devenir plus graves dans de nombreux domaines
- Problèmes transfrontaliers et internationaux de l'environnement, à savoir les émissions de gaz à effet de serre, la pollution de l'air et de l'eau, la perte de biodiversité, la production de déchets, les dangers et les risques technologiques pour la santé humaine causés par des produits chimiques dangereux ainsi que les organismes génétiquement modifiés, y seront abordés.
- Nouvelles conventions et nouveaux Accords importants régionaux et sous-régionaux juridiquement contraignants mis en vigueur ainsi que des MOU qui sont d'une importance particulière pour la CMS.

- Certaines conclusions indiquent que le développement durable ne fait que commencer à être mis en pratique. Les préoccupations à court terme prennent le pas sur les principes à long terme d'équité entre les générations ou sur le principe de précaution. Pas un seul pays n'a intégralement appliqué dans ses décisions ses déclarations sur l'intégration des considérations sur l'environnement. Il y a encore des obstacles pour la promotion du dialogue entre les décideurs politiques et la société civile et la communication des principes du développement durable aux décideurs.

12. Les principales recommandations en ce qui concerne la biodiversité sont les suivantes:

- Il faudrait faire davantage pour protéger et restaurer les écosystèmes et mettre un terme à la perte de la biodiversité.
- Étendre cette protection à un plus grand espace naturel exige une intégration plus profonde et plus effective de l'environnement et de la biodiversité dans des politiques sur l'agriculture, le paysage, la forêt et la mer couplées avec de nouvelles initiatives pour développer, par exemple, une stratégie du sol pour l'Europe.
- Il faut donner plus d'attention à la création et à l'entretien de réseaux écologiques ainsi qu'à la protection des écosystèmes de montagne, notamment ceux qui sont partagés entre deux États ou plus.
- En Europe, on a demandé à des pays de la région de ratifier et d'appliquer la Convention sur la diversité biologique.
- De nouveaux instruments pour la protection et la gestion durable de la biodiversité, notamment dans les zones côtières et les zones de montagne, devraient être élaborés.

13. À la septième session spéciale du Global Ministerial Environment Forum, qui aura lieu à Carthagène, Colombie, du 13 au 15 février 2002, la contribution du PNUE au Sommet mondial fera l'objet d'un examen. Le Directeur exécutif prépare un rapport qui exposera les activités du PNUE intéressant le contexte du Sommet mondial, telles que : information, surveillance, évaluation et détection lointaine; législation sur l'environnement, coordination des conventions sur l'environnement; technologie, industrie et activités régionales dans la gestion de l'environnement (figurant dans le document UNEP/GCSS.VII/2).

Mesures proposées:

14. Le Comité Permanent pourrait envisager de rechercher, au titre du point 5.4 de l'ordre du jour, la meilleure méthode d'améliorer l'idée que l'on se fait de la conservation des oiseaux migrateurs dans le cadre de la Conférence Rio+10. En plus de faire une déclaration et de soumettre un rapport d'avancement de travaux bien préparé sur la CMS (qui doublerait l'information pour COP7), des études spéciales pourraient être demandées et présentées, par exemple:

- des études de cas qui permettent d'évaluer l'utilisation des espèces migratrices au niveau national ainsi que les valeurs économiques (et autres) de ces activités et d'examiner le potentiel pour améliorer les avantages économiques grâce à une utilisation durable (comme cela est demandé dans le Plan stratégique de la CMS)
- Une étude innovatrice des interactions entre les changements de climat et les espèces migratrices.

15. Le Comité permanent pourrait envisager de créer un groupe de travail pour préparer ces contributions, et d'autres éventuelles de la CMS, au Sommet mondial.